

MAIRIE DE BEAUFORT
SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 22 février 2021, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 15 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, BURDET Nelly, HORNECKER Justine, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas

ABSENTS REPRESENTES : M. VINCENZI Walter par M. FRISON ROCHE Christian
Mme ROUX-NOUVEL Florence par Mme HORNECKER Justine
Mme MORAND Céline par M. MIRABAIL Jean-Pierre

ABSENT : M. BOUCHAGE Frédéric

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BURDET Nelly

En préalable à la séance, les élus accueillent Mesdames NANTERMOZ Bernadette, COMBAZ Marina et leurs remplaçantes, BLANC-GONNET Cloé et MOLLIET-RIBET Nathalie, pour échanger à l'occasion d'un moment de convivialité, remercier Marina et Bernadette pour les 40 ans exercés par chacune au sein de la collectivité et souhaiter la bienvenue à Cloé et Nathalie.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à tous les acteurs de la station qui se mobilisent cette saison pour accueillir au mieux les nombreux touristes présents. Il précise qu'aucune information n'est donnée à ce jour s'agissant de l'ouverture des remontées mécaniques.

Messieurs Hervé GAYMARD et Vincent ROLLAND seront présents mardi 23 février 2021 pour rencontrer certains professionnels de la station et échanger sur leurs difficultés.

Validation des modalités de report de l'annuité de la dette de la télécabine du Bois

Au regard de la non-ouverture des remontées mécaniques cette saison et des pertes de recettes prévisionnelles (redevance domaine skiable, taxe de séjour, ...), les établissements bancaires ayant financé la télécabine du Bois (Caisse Régionale du Crédit Agricole, Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, Caisse des Dépôts et Consignations) ont été sollicités dans la perspective d'alléger l'annuité de la dette pour l'année 2021.

Les 3 banques ont proposé un report du remboursement du capital, ce qui représente un montant de l'ordre de 500 000 €, les intérêts d'un montant de 100 000 € étant remboursés sur l'exercice.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces propositions et remercie les établissements bancaires qui répondent présents aux côtés de la Commune et de la station en cette période difficile.

Actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors de la réunion du 10 février 2021 au cours de laquelle Monsieur CHARNAY, conseiller financier à AGATE (Agence Alpine des Territoires), a présenté l'analyse financière portant sur les résultats des budgets de la Commune et la prospective budgétaire.

En effet, depuis 2012, le Conseil municipal valide chaque année son Programme Pluriannuel d'Investissement, en tenant compte des projets de lois de finances, des résultats des exercices antérieurs, des opérations structurantes et des besoins en matière de programmation courante.

L'année 2020 a été marquée par une fermeture anticipée de la station, mais l'importante fréquentation estivale a permis de consolider les recettes. Les efforts de gestion de la collectivité ont par ailleurs permis d'améliorer les excédents au budget général. L'épargne de gestion s'élève en 2020 à 1,5 M € (1,3 M € en 2019). Le ratio annuité / EBE s'établit à 45 %, le seuil de prudence défini par l'Etat s'élevant à 80 %.

La loi de finances 2021 intègre la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation, qui prévoit un dégrèvement à hauteur de 100 % pour les foyers fiscaux éligibles (en résidence principale) et une revalorisation des bases fiscales de 0,1 %. A compter de l'exercice 2021, la Commune percevra en lieu et place du Conseil départemental la taxe sur le foncier bâti.

S'agissant du domaine skiable, suite à la négociation avec les banques, il est prévu de réduire le remboursement des annuités de la dette de la télécabine de liaison en 2021, ce qui permet de limiter la tension sur ce budget, malgré la non-ouverture des remontées mécaniques et son incidence sur les recettes : le budget sera établi sans redevance versée par la SEMAB ce qui augmente la subvention d'équilibre en provenance du budget général de 200 000 €. La politique d'amortissement permettra de générer des recettes d'investissement qui maintiendront une capacité d'intervention sur le domaine skiable.

S'agissant du budget camping, ce dernier est excédentaire de part ses ressources propres (augmentation du chiffre d'affaires qui s'établit à 106 000 € en 2020 malgré 15 jours d'ouverture en moins au printemps 2020) et permet d'envisager le financement de futurs investissements.

Le Conseil municipal valide (une abstention) le PPI 2021/2022/2023, établi avec une enveloppe disponible de travaux de 1,2 M € (comme en 2020) au budget général et une augmentation des taux d'imposition de 2 % (la prévision antérieure portait sur une augmentation des taux de 5 %).

Avenant n° 2 au marché d'approvisionnement en combustible bois (prolongation d'un an)

Monsieur le Maire rappelle que le marché d'approvisionnement en combustible bois du réseau de chaleur bois énergie communal, a été attribué le 7 août 2019 à l'entreprise BESSON TRAVAUX FORESTIERS, pour une durée de deux ans.

Afin d'être en capacité de reconduire les marchés d'approvisionnement, d'entretien et d'exploitation de la chaufferie en 2022 de façon globale, un avenant au marché d'approvisionnement de la chaufferie bois est nécessaire, pour prolonger la durée d'un an.

Le Conseil valide à l'unanimité cet avenant.

Avenant au marché de Maitrise d'œuvre de la télécabine du Bois

Monsieur le Maire rappelle les évolutions s'agissant de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la télécabine de liaison, confiée au cabinet AIM en 2017, pour un montant initial de rémunération de 108 550 € HT.

Suite aux nombreuses évolutions du projet, à la validation de l'avant-projet définitif et au regard des missions qu'il reste à réaliser en 2021 (finalisation des réceptions avec les services de l'Etat), le montant définitif de la rémunération s'élèverait à 163 031 €.

Le Conseil valide cet avenant à l'unanimité.

Subvention complémentaire à l'association « Les Petites Frimousses »

(Eliette VIARD-GAUDIN sort de la salle et ne prend pas part au vote)

L'association « Les Petites Frimousses » gère depuis décembre 2018 la nouvelle garderie publique située au sein de la résidence « La Clé des Cimes » à Arêches, garderie qui accueille les enfants de la station et de la résidence (10 places réservées pour MMV) pendant les saisons d'hiver et d'été.

Au regard du fait que la résidence n'a pas ouvert cette saison, la garderie est restée fermée au public et le personnel perçoit le chômage partiel.

Une première subvention d'un montant de 10 000 € a été validée afin de permettre le versement des salaires, l'indemnisation de l'Etat intervenant ultérieurement.

Afin de permettre le versement des salaires jusqu'à début avril, il est nécessaire de prévoir une dotation complémentaire de 10 000 €.

Le Conseil valide cette subvention complémentaire à l'unanimité, étant précisé qu'un bilan financier sera réalisé en avril 2021, les subventions de la Commune versées sur l'exercice pouvant ainsi constituer une avance sur les participations communales pour la saison prochaine.

Autorisation permanente de poursuites (en cas d'impayé)

Suite à la fermeture de la Trésorerie de Beaufort, il convient d'accorder au Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Albertville l'autorisation permanente d'engager les poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur pour le recouvrement des créances.

Choix du prestataire retenu pour le site internet de la Commune

Madame VIBERT Séverine, Adjointe et Présidente de la Commission communication, présente l'analyse des 3 offres reçues par les prestataires consultés pour la réalisation du nouveau site internet de la Commune, qui remplacera l'actuel site créé en 2009. Elle présente également la proposition de l'agence retenue (agence Agency).

Le coût de la prestation s'élève à 17 500 € HT, auquel se rajoute la maintenance annuelle.

Le nouveau site sera opérationnel d'ici fin mai 2021 et proposera notamment des liens avec le site de l'Office de tourisme, plus particulièrement dédié à la promotion de la station.

Evolution de la gouvernance touristique : décision relative à la poursuite de la démarche (constitution de la SEM, procédure à conduire)

Monsieur le Maire informe le Conseil des démarches engagées par le précédent Conseil municipal s'agissant de la gouvernance touristique et de l'évolution du statut de l'Office de tourisme (transformation d'un mode de gestion associatif en SEM).

Au regard du contexte de ce début de mandat, les élus n'ont pas disposé du temps nécessaire pour s'approprier ce dossier et il est proposé de différer les décisions s'agissant de cette démarche.

Madame Annick CRESSENS rappelle qu'en application de la Loi NOTRe, la compétence tourisme a été transférée à l'Agglomération et que la Commune de Beaufort l'a conservée à titre dérogatoire. Il est donc dans l'intérêt de la Commune et de la station de se prononcer sur ce sujet assez rapidement dans le but de disposer d'une structure en charge du développement et de la promotion touristique forte. De plus, le personnel de l'Office de tourisme, informé de ces évolutions, reste dans l'attente de son issue.

En réponse à cette remarque, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier sera traité dès que possible.

Présentation des évolutions du PLU à engager (modification de l'Emplacement Réserve n° 20 à Arêches, zone artisanale de Marcôt, ...)

(Thierry DOIX sort de la salle)

Le Conseil est informé des propositions d'évolutions du PLU travaillées par la Commission d'urbanisme, qui pourront être traitées par une modification simplifiée.

Les évolutions concernent des modifications de zonage (sujet des bâtiments mixtes, zone artisanale de Marcôt, emplacements réservés) et des adaptations du règlement.

Un débat portant sur le sujet des rénovations des chalets d'estive et leurs impacts sur les sujets de déneigement, de stationnement et de sécurité, s'engage.

Le Conseil valide à l'unanimité des présents l'engagement de cette procédure.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de divers biens immobiliers situés à Arêches.

Baux de location avec TDF pour les relais

Le Conseil prend connaissance des propositions de TDF s'agissant des baux d'occupation de parcelles communales pour les relais (Les Prés, La Piche, Les Villes dessus et Le Crêt Gérel), proposition intégrant une augmentation des loyers annuels perçus par la Commune.

Monsieur le Maire propose de retenir ces propositions avec une durée de bail ramenée à 10 ans et intégrant le principe de la prise en charge de la démolition par TDF.

Vente d'une parcelle de terrain au Bois

La Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain située au coeur du hameau du Bois (section J n° 2157 d'une surface de 158 m²).

Suite à une proposition d'achat par un riverain, le Conseil décide de mettre en vente cette parcelle dans le cadre d'un appel à candidature.

Convention avec l'AAB pour les jardins partagés à la Cayère et avis de principe au titre du Budget citoyen

Le Conseil prend connaissance du projet de convention entre l'AAB et la Commune de Beaufort pour le projet des jardins partagés, étant précisé que ces parcelles sont exploitées en partie par Monsieur BLANC-GONNET André dans le cadre d'une convention de pâturage.

Le Conseil donne un avis de principe favorable en faveur de cette convention et autorise l'Association d'Animation du Beaufortain à solliciter le Conseil départemental dans le cadre du dispositif Budget citoyen.

Compte-rendu des Commissions

Commission services à la population :

- Développement du site de Marcôt : le projet du curage du lac est abandonné et le travail est en cours pour l'installation de jeux gonflables sur le lac
- Affaires scolaires : échanges en cours avec le Collège sur le sujet de la restauration scolaire et les tarifs des repas
- Projet de ressourcerie du Beaufortain : la réflexion avance en lien avec les Communes du Beaufortain (les visites des sites de Flumet et de Gilly ont eu lieu), avec l'appui de l'Association d'Animation du Beaufortain (un questionnaire sur les besoins est en cours de diffusion)

Commission communication :

- Une lettre d'information est en cours de préparation

Information de Madame la Conseillère départementale

Madame Annick CRESSENS, Conseillère départementale, informe le Conseil du fait que l'Etat a lancé le dispositif « Petites villes de demain » et que le Conseil départemental a prévu d'intervenir en complément. La Commune de Beaufort pourra élargir au dispositif départemental, doté de 3 M € pour 13 Communes (soit 280 000 € par Commune), les projets devant être déposés avant le 30 septembre 2021 et pouvant porter sur des actions liées au cadre de vie, à la mobilité, au logement, au patrimoine et aux équipements sportifs, culturels et associatifs.

Questions diverses

L'assemblée est informée :

- Présentation du dispositif de vidéo-surveillance : les services spécialisés de la Gendarmerie ont étudié le besoin de la Commune. Une consultation sera à conduire et les subventions devront être sollicitées après le vote du budget primitif 2021

Ce projet concerne l'entrée de Beaufort et d'Arêches et a pour objectif d'assurer la sécurité du public et de rassurer la population

- Projet de réhabilitation de la maison forte (château de la Grande Salle) : ce projet fait partie intégrante du projet de valorisation du site de la Cayère. Les études sont susceptibles d'être subventionnées par le Département (Fondation du Patrimoine), par l'Association du Patrimoine et par des actions de mécénat.

Un débat portant sur l'opportunité de financer par des fonds publics un aménagement de ce type en cette période difficile s'engage. Le Conseil émet un avis de principe favorable pour poursuivre la démarche en limitant l'impact budgétaire pour la commune. Dans un premier temps, il s'agira de prévoir une mise en sécurité du site.

- Point sur la vaccination (COVID) : la Maison de santé de Beaufort sera positionnée comme Centre de vaccination du territoire du Beaufortain. Les médecins vont recevoir cette semaine des doses pour la vaccination des personnes prioritaires

- Bilan d'activité du site nordique de Marcôt : les recettes s'établissent cette année à environ 10 000 € et contribuent à équilibrer le service. Des contrôles portant sur les forfaits seront réalisés par la SEMAB pendant les vacances de février. Une réunion relative au positionnement du site est prévue le 16 mars prochain (SEMAB, Savoie Nordique, Ski-club, Commune, ...)

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 22 MARS
2021**